

ÉCHOS DU CONSEIL

Bulletin du conseil d'administration - CISSS de la Côte-Nord

24 janvier 2024
Volume 9, numéro 4

*Au nord de tout
ce que l'on peut devenir*

CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR L'ORGANISATION ET LES BONNES PRATIQUES EN RECHERCHE

Le conseil d'administration a adopté le Cadre réglementaire sur l'organisation et les bonnes pratiques en recherche du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord.

Ce cadre réglementaire a pour but de répondre à la réglementation du Cadre de référence pour la recherche des participants humains du ministère de la Santé et des Services sociaux. Celui-ci exige que l'ensemble des établissements du réseau de la santé et des services sociaux se dote d'un cadre réglementaire de la recherche visant notamment à identifier les responsabilités de l'établissement et des chercheurs. Les établissements doivent aussi se doter de politiques encadrant la conduite responsable en recherche ainsi qu'un processus d'examen des allégations de manquement associé.

Ce cadre réglementaire inclut tout type de recherche qui implique des participants humains. Il s'adresse aux chercheurs, promoteurs, professionnels de recherche, étudiants, employés, gestionnaires et médecins, qui souhaitent effectuer des travaux de recherche au sein du CISSS de la Côte-Nord.

Il est possible d'obtenir plus de détails à ce sujet en visitant le [site Web](#) du CISSS de la Côte-Nord.

Acquisition de cinq propriétés à Blanc-Sablon	p. 2
Maison des aînés et alternative (MDA-MA) de Baie-Comeau	p. 2
Composition du comité de vigilance et de la qualité	p. 2
Composition du comité de vérification	p. 2

POLITIQUE SUR LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION AUX POINTS DE TRANSITION DES SOINS ET SERVICES

Le conseil d'administration a adopté la Politique portant sur la transmission de l'information aux points de transition des soins et services du CISSS de la Côte-Nord. Elle précise les règles visant à assurer une transmission harmonisée et documentée au dossier de l'utilisateur de toutes les informations cliniques requises et pertinentes, en temps opportun, aux points de transition des usagers.

Les moments où il doit y avoir un transfert de l'information incluent notamment le début et la fin de l'épisode de soins (admission et congé), les changements de quarts de travail ou de garde, les transferts entre les services et les transferts interétablissements.

Le processus de transfert de l'information aux points de transition des soins est une pratique organisationnelle requise (POR) par Agrément Canada.

**Prochaine séance
du conseil
d'administration :**
13 mars 2024



Québec 

ACQUISITION DE CINQ PROPRIÉTÉS À BLANC-SABLON

Les administrateurs ont entériné l'acquisition de cinq immeubles locatifs situés à Blanc-Sablon par Corélo (Corporation régionale de logements). Le CISSS de la Côte-Nord est actuellement locataire de ces propriétés qui sont utilisées pour loger du personnel.

Ces acquisitions permettront de maintenir la capacité d'hébergement du personnel dans un secteur où peu d'options de logement sont actuellement disponibles. Cela permet aussi d'éviter une hausse importante du coût de location et une éventuelle relocalisation du personnel qui y est logé.

La valeur de la transaction est estimée à 2 000 000 \$, incluant les ameublements et les frais de courtiers et de notaires. Au préalable, une inspection des immeubles a été réalisée par des professionnels.

MAISON DES AÎNÉS ET ALTERNATIVE (MDA-MA) DE BAIÉ-COMEAU

Le conseil d'administration a adopté une résolution visant à accorder une servitude aux fournisseurs de services Telus et Hydro-Québec. Celle-ci permettra l'accès au secteur visé pour l'installation de nouvelles structures visant le branchement électrique et l'installation des équipements de télécommunications de la MDA-MA de Baie-Comeau. D'une largeur moyenne de 3 mètres, la servitude a une superficie totale de 377,1 mètres carrés.

Située sur la rue Jalbert à proximité de l'École secondaire Serge-Bouchard, la MDA-MA de Baie-Comeau comptera 36 places pour aînés et 12 places pour adultes vivant une situation de handicap en raison d'une déficience physique, intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme. Son ouverture est prévue en 2024.



COMPOSITION DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

À la suite de la démission de M. Denis Miousse le 28 septembre dernier, en tant que président du conseil d'administration et de la nomination par le ministre de Mme Ginette Côté à ce titre, il a été décidé de retirer le siège du président en tant qu'invité permanent au comité de vigilance et de la qualité. Cette modification dans la composition du comité s'explique par le fait que Mme Côté en faisait déjà partie.

Avec ce changement, les membres du comité de vigilance et de la qualité sont :

- Ginette Côté, administratrice
- Michaël Lavigne, administrateur
- Jean-Pierre Porlier, président (membre d'office désigné par le comité des usagers)
- Manon Asselin, présidente-directrice générale (membre d'office)
- Manon Bourgeois, commissaire aux plaintes et à la qualité des services (membre d'office)
- Geneviève Deschênes, directrice des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (invitée permanente sans droit de vote)

COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Lors de la rencontre du comité de vérification le 23 janvier 2024, un changement a été apporté à la composition du comité. Ainsi, la présidente du conseil d'administration se retire du comité et laisse le siège à un membre indépendant du conseil d'administration intéressé à y siéger. Elle est donc remplacée par M. Clermont Martel.

Avec ce changement, les membres du comité de vérification sont :

- Michaël Lavigne, administrateur et président
- Clermont Martel, administrateur
- Diane Ouellet, administratrice
- Jean-Pierre Porlier, administrateur
- Benoît Méthot, administrateur
- Manon Asselin, présidente-directrice générale (membre d'office)
- Jean-Philippe Comtois, directeur des ressources financières (invité permanent sans droit de vote)